DE SPA... A OSTENDE !

Le 15 septembre dernier, Monsieur RAMAEKERS, secrétaire de l'Association, recevait la lettre que nous nous permettons de retranscrire ci-après :

"Cher Monsieur,

Mon intérêt comme professeur d'histoire urbaine à l'Institut
National d'Architecture à Anvers, concerne en premier lieu les
villes d'eaux. Ainsi, pendant mes recherches, j'ai pu constater
qu'il y a un lien financier entre les villes d'eaux d'Ostende
et de Spa durant la seconde moitié du XIXième sièce.

En effet, une partie des fonds de Spa fut employée par la ville d'Ostende pour ses propres besoins utilitaires et par après pour sa transformation en ville balnéaire.

A base de documents et de recherches d'archives, j'ai écrit un article comportant l'étude de ce phénomène. Je pensais que cet article pourrait intéresser un nombre d'abonnés au bulletin trimestriel. Comme lecteur intéressé de cette revue, je vous envoie l'article et si vous l'acceptez pour publication, j'en serai très reconnaissant.

Veuillez agréer, Cher Monsieur, l'expression de mes sentiments respectueux.

language and the contract of t

The transfer of the state of the

Dr. P. LOMBAERDE.

x x

A L'EMBELLISSEMENT DE LA VILLE D'OSTENDE.

L'emploi des taxes sur les gains des jeux de hasard à Spa - ville thermale située dans les Ardennes Belges, entre Liège et Malmédy (1) - montre à suffisance de quelle manière le conseil communal d'Ostende tâche d'employer le plus de fonds publics possible au profit d'une rénovation de l'ancienne ville. En agisCOLUMB ASSISTANCIONE MEDICAL

sant ainsi ce conseil s'oppose partiellement aux intentions de l'autorité qui, elle, désire uniquement mettre ces fonds à la disposition d'un certain nombre de villes côtières en vue de leur embellissement et de leur extension afin d'en faire des cités balnéaires dignes de ce nom.

Le problème des jeux de hasard ainsi que ses implications face au développement de la côte belge comme nouveau lieu de séjour thermal et balnéaire - au détriment de Spa - est en relation avec le changement dans l'usage et la valeur de l'eau au cours de la seconde moitié du XIXième siècle. Ainsi que le succès des villes balnéaires en Angleterre, tels que Brighton, Eastbourne et Hastings remplaçait celui des villes d'eaux à l'intérieur du pays, tels que Bath, Cheltenham, Harrogate et Royal Leamington Spa, le développement des villes thermales de Chaudfontaine et de Spa, situées dans les Ardennes (2).

A partir de 1838, la ville d'Ostende essaya déjà d'obtenir l'autorisation du gouvernement belge d'ériger des salles de jeux (3). Cette demande était refusée par le gouvernement selon l'argument que le jeu de hasard serait interdit dans toutes les villes d'eaux - inclus la ville de Spa - dès que la concession entre l'Etat belge et l'association des actionnaires des salons de Jeux de Spa viendrait à expiration (4).

Pourtant en 1859, date à laquelle les salles de jeux devraient se fermer une nouvelle concession fut accordée à la ville de Spa. A Ostende, Blankenberge et Chaudfontaine fut accordé en contre-partie 5% du montant à déduire annuellement des gains de Spa (5).

La ville d'Ostende recevra ainsi chaque année environ 11.000 francs or de l'Etat belge pour l'embellissement de la ville. Cette mesure, en faveur des localités qui donnent des bains de mer et d'eaux minérales, n'est pas indépendante de la loi de 1858 sur l'expropriation dans les zones en dehors des alignements, pour cause d'embellissement de la ville (6).

38.920

Ce revenu modeste augmentera pourtant à partir de 1865, quand une nouvelle convention se réalise entre le gouvernement et les concessionnaires à Spa. Sur une somme de 70.000 frs., la ville d'Ostende recevra 55,6 %, la localité de Blankenberge 21,5 %, Nieuwport 10 %, Heist 4,3 % et Chaudfontaine 8 %. Ainsi, la ville d'Ostende obtient entre la période de 1865 et 1871 chaque année 38.920 fr. sur les bénéfices des Jeux de Spa.

Les premières sommes attribuées à la ville d'Ostende sont employées à l'achèvement et la transformation de la nouvelle salle de bal et d'autres salons dans l'ancien hôtel de ville (7), ainsi que pour l'établissement d'un champ de courses (8).

Chaque année, la ville d'Ostende doit effectuer une proposition concernant l'emploi des fonds provenant des bénéfices sur les Jeux de Spa. Pour l'année 1867, le conseil communal d'Ostende soumet la proposition suivante :

- 1. Cinquième crédit pour l'achèvement des nouvelles salles du casino 14.500
- 2. Second crédit pour la construction des tribunes du champ de courses 5.000
- 3. Crédit supplémentaire, demandé par la commission des courses (9) 4.000
- 4. Travaux de construction de nouveaux trottoirs dans plusieurs rues traversières de la ville 15.420

Les crédits pour l'achèvement del'hippodrome et de ses annexes ne posent aucun problème. L'argument, que les accessoires d'une ville de bains, où la haute société de l'Europe se donne rendez-vous (10), nécessite la construction d'un champ de courses pour rivaliser avec les villes de bains de Spa, de

Boulogne, de Dieppe et de Trouville, ainsi que de Baden, ne peut que renforcer le souhait du gouvernement d'équiper Ostende d'une infrastructure digne d'une ville de bains élitaire.

Par contre. l'emploi de presque la moitié des fonds pour la construction de nouveaux trottoirs dans plusieurs rues traversières est refusé par le Ministre de l'Intérieur Eudore Pirmez une première fois le 12 octobre 1867. Le collège échevinal essaya pourtant de montrer l'importance de l'amélioration de ces rues pour "le grand nombre d'étrangers ne rentrant chez" eux qu'après les soirées du Casino". En effet, ces étrangers prenaient leurs logis dans un ensemble d'hôtels et de maisons particulières, se trouvant à travers toute l'ancienne ville. Cette position du collège échevinal est exemplaire pour la période après 1865, pendant laquelle la ville d'Ostende essaye d'améliorer en premier lieu les constructions publiques (1'hôtel de ville) et la voirie existante. Ainsi, le collège échevinal ne trouve pas opportun de faire actuellement des dépenses pour l'éclairage de la dique de mer. Cette proposition, due à 1 l'inspecteur des Jeux de Spa, pourra mieux se faire quand le démantèlement de la ville aura commencé et quand la digue de mer sera élargie et réaménagée (11).

Un fait nouveau va pourtant changer la position du Ministère de l'Intérieur : le 24 mars 1868, le Ministre des Travaux Publics A. Jamar, envoie à la ville d'Ostende un plan d'ensemble pour la zone de démantèlement. Ce plan d'aménagement sera établi à la demande du Ministre des Finances dès 1867 (12).

Pour créer un climat favorable à l'adoption de cet avant-projet de plan général d'alignement des nouveaux quartiers, le Ministre de l'Intérieur, Pirmez, accepte, quelques jours avant l'envoi du nouveau projet, la proposition de la ville d'Ostende concernant l'emploi des fonds de Spa pour la constructions de nouveaux trottoirs dans la ville ancienne (13). On peut supposer toutefois que le gouvernement consent seulement à ce crédit après avoir reçu la certitude que l'amélioration des trottoirs dans les rues traversières ne perturbera pas le développement futur de l'avant projet pour l'agrandissement de la ville.

Entre 1868 et 1871 - année de la suppression des jeux à Spa le gouvernement consent de plein gré à l'emploi des fonds de Spa pour un ensemble de travaux d'utilité publique et d'hygiène à Ostende. En dehors des crédits pour l'amélioration des salles du Casino et des frais relatifs au service des canots de sauvetage et des rampes conduisant à la digue de mer, l'agrandissement du Jardin Léopold (14), ainsi que l'établissement de conduites d'égoûts en poterie de grès, dans les rues d'anciens quartiers, constituent les ouvrages les plus importants à effectuer. A cause du démantèlement et de la création du Jardin Léopold, les voies traversières sont très fréquentées par les étrangers. En même temps, l'augmentation du rendement du puits artésien et la construction d'un château d'eau, favorisent la distribution d'eau de la source artésienne pour l'arrosage des rues, du nouveau parc, dit Jardin Léopold, et des promenades. La ville d'Ostende veut créer des jets d'eau dans ces jardins publics et le long de ses boulevards

En plus, cette eau peut être distribuée aux différents étages, à l'intérieur des maisons, dans les appartements et dans les chambres d'hôtels. L'argument en faveur de ces travaux d'utilité et d'hygiène pour l'intérêt de la ville fut présenté comme suit :

"En été, pendant les longues sécheresses, l'eau propre, quoique non potable, est tellement rare à Ostende, que l'étranger éprouverait au retour du bain, une véritable satisfaction en trouvant dans son appartement une abondante source d'eau..." (15)

La somme de 25.000 francs pour l'agrandissement du Parc dit Jardin Léopold sera augmentée en 1870 de 29.920 fr. sur le fonds des bénéfices des jeux de Spa, et en 1871 de 21.053 fr. L'architecte paysagiste Fuchs est désigné comme auteur du projet. En 1870, le coût du projet est évalué à 44.000 francs. Le troisième crédit des fonds de Spa concernant le Parc Léopold, sera employé pour la construction d'un pavillon en briques, bois et fer, qui servira d'abri aux promeneurs en cas de mauvais temps et servira en même temps comme salle de rafraîchissement(16).

"Elle masquera momentanément au moins la nudité de certaines parties, tout en étant une chose nécessaire, elle contribuera à donner au parc un caractère spécial d'embellissement à la promenade" (17).

Le parc Léopold forme la liaison entre l'ancienne ville et la ville nouvelle, créé sur les terrains provenant du démantèlement. Avant sa création, le Parc des Princes, situé au nord-est de la ville, était le seul parc public existant à Ostende (18)

Après l'interdiction des jeux de hasard à Spa, par la loi du 27 mars 1871, une recette comportant 3,3 millions de francs fut employée pour l'embellissement et l'aménagement urbain de la ville de Spa et des cités balnéaires d'Ostende, Blankenberge et Heist jusqu'à 1880 (19).

L'emploi de ces fonds à Ostende n'est plus mentionné d'une manière régulière dans les bulletins communaux. Pour l'année 1874, on trouve la demande d'un crédit de 5.860 francs sur les fonds de Spa pour le placement des bordures des trottoirs longeant le Parc Léopold. Après 1876, on peut supposer que le restant de cette somme fut employé pour la construction des égoûts dans les nouveaux quartiers ouest sur les terrains appartenant à la zone de démantèlement (20).

Ainsi, on peut affirmer que tout le système d'eaux de l'ancienne ville d'Ostende et son agrandissement a été renouvelé et amélio-ré pendant la période de 1865 à 1880, grâce en partie aux fonds venant des bénéfices sur les jeux de hasard à Spa. Le collège échevinal d'Ostende a toujours scrupuleusement essayé de démontrer l'importance de ces travaux pour l'embellissement, l'hygiène et la salubrité de la ville balnéaire.

matter of the second of the second

Dr. P. LOMBAERDE.

^{1.} Le jeu de hasard, un des plaisirs offerts à la clientèle aisée durant le XVIIIième siècle dans la ville de Spa, fut autorisé à partir de 1762 par le Prince-Evêque de Liège. Vers

- 1770, le capital concentré dans ces bâtiments de jeux était évalué à la somme fabuleuse de 1.120.000 florins. Voir HELIN E. Les jeux de Spa: intérêts et controverses doctrinales aux origines d'une révolution, in Folklore Stavelot-Malmedy-St-Vith, tome XXXIV/XXXVI, 49ième-5lième, 1970-1972, p.31-58.
 - 2. Voir LOMBAERDE, P. et LOMBAERDE-FABRI, R, "Le développement urbanistique, architectural et artistique de deux villes d'eaux en Belgique: Spa et Ostende", in "Actes du Colloque International des villes d'eaux européennes; juin 1981, San Pellegrino Terme (à paraître).
 - 3. DE BROUWER, E., "La question des jeux", Ostende, 1865.
- 4. Cette concession fut donnée le 22 mai 1822 par le Roi Guillaume I des Pays-Bas. En 1846, une première loi belge autorisait les jeux à Spa. Entre ces deux dates, le montant des revenus était évalué à 1.780.000 francs or. Cfr. DE MOT, J. "Jeux de Spa. Exposé historique et considérations d'intérêt général", Bruxelles, 1858.
- 5. Cette somme s'élève à 33.215 francs or. La ville de Spa recevra par contre 99.645 francs or.
- 6. Un bel exemple est la construction de l'Etablissement des Bains sur la propriété de la famille Lezaack à Spa en 1860.

 A Ostende l'application de cette loi fut difficile par la situation de l'ancienne ville à l'intérieur d'anciennes fortifications.
- 7. Les travaux sont effectués par l'architecte Verlat. Voir B.C., 1866, nr.6, p.50.
- 8. La construction de l'hippodrome fut commencée à partir de 1865. Cfr. DE BEAUCOURT DE NOORTVELDE, R., "Les courses à chevaux à Ostende", dans "Ostendiana", Tome III, Ostende, 1907, pp.426-427
- 9. Le budget global de la construction des tribunes et de l'arrangement du champ de courses fut estimé à 24.042 francs. Le crédit supplémentaire de 4.000 francs permet à la Société des Courses (fondée en 1864) d'obtenir la totalité de cette somme par les subsides de la ville d'Ostende.

- 10. Voir le rapport de la commission de la Société des Courses à Ostende du 12 août 1867. 11. B.C., 1867, nr.9, p.48

 - 12. La description du plan est donnée dans une lettre de l'incénieur L. Crepin.
 - 13. B.C. 1868, nr.3, p.31.
 - 14. A partir de 1861, une partie des terrains militaires était donnée en concession à la ville d'Ostende pour former le Jardin Léopold.
 - 15. B.C., 1871, nr.3, p.33.
 - 16. L'architecte de la ville P. Van Hercke fut l'auteur de cette construction.
 - 17. Voir B.C. 1878, nr10, p.78. Le pavillon, appelé "Trinkhall" sera érigé sur une source d'eau, forée en 1859. Cfr. VILAIN, O., Den Hof, in "Langs de Costende Kateien", Ostende, 1974, pp.22-25.
 - 18. Voir FARASYN, D., "Historiek van de eerste gebouwen langs de Oostende Zeedijk", in "De Plate", 1979, Vième partie, pp. 94-146.
 - 19. Voir LOMBAERDE, P. et LOMBAERDE-FABRI, R., loc. cit.

. CTC...

A second second

20. Voir B.C., 1876, nr.1., p.11 "Nous avons l'espoir que cet excédent considérable de dépenses (175.000 francs) faites dans l'intérêt bien entendu de la salubrité et de l'hygiène publique, sera en grande partie comblé par le subside que nous aurons l'honneur de solliciter du département de l'intérieur". Le Ministre de l'Intérieur décide de l'emploi des fonds de Spa.